



RÈGLEMENT CIRCUITS **DÉPARTEMENTAUX LOIRE 2027**

CSO / DRESSAGE / HUNTER / CCE / TREC / EQUIFUN / WESTERN

Divisions Clubs et Poneys

Modifications au 30/10/2026

Préambule : Ce présent règlement sert de support de qualification pour les EquiMasters de dressage division CLUB et les EquiMasters hunter CLUB/PONEY.

Attention, les circuits départementaux ne sont plus support de qualification pour Equita Top Club (Voir règlement des qualifications régionales)

Disciplines proposées : CSO, Dressage, Hunter , CCE/Derby, TREC, Equifun et Western
5 étapes maximum par discipline pourront être labellisées « Circuit Départemental » et devront être programmées entre le 1er septembre 2026 et le 15 juin 2027.

Un classement général sera établi à partir des étapes labellisées, selon les modalités définies ci-dessous. **Une remise des prix générale aura lieu à une date qui sera communiquée ultérieurement (décembre/janvier).**

Tous les cavaliers ayant obtenu un PODIUM pour le classement final de chaque série de chaque circuit, seront invités et récompensés par le CDE 42 lors de cette cérémonie.

→ **Divisions et indices** des circuits : Épreuves clubs et poneys (sauf AS)

Pour chaque circuit, le CDE et ses partenaires récompensent les **3 meilleurs cavaliers** de chaque indice. Pour le TREC et l'EQUIFUN, les 3 meilleurs cavaliers en individuel seront récompensés, ainsi que la meilleure équipe.

→ Le CDE procède à la labellisation de certaines épreuves des étapes avant ouverture aux engagements du concours : ces épreuves sont notées « **Circuit Départemental** » sur les DUC.

En CSO et DRESSAGE :

Seules les épreuves GRAND PRIX sont labellisées.

En HUNTER, seules les épreuves MIXTE MANIA sont labellisées.

En TREC, seules les épreuves complètes (hors spéciales) Club Poney 2 Individuel et Equipe, Club 1 Individuel et Equipe et Club Elite Individuel et Equipe seront labellisées.

En Equifun, **Individuel** : Club A Moustique, Club A Poussin, Benjamin B, Minime, Junior, Club, Club Elite, Poney Elite - **Équipe** : Club , Club Elite, Minime, A Poussin

Pour le Western, toutes les épreuves sont labellisées. Cependant seules les épreuves Trail in Hand, Horsemanship, Ranch Riding et Ranch Trail seront récompensées lors de la soirée des Champions de fin d'année pour les épreuves Club 2/ Club 1/ Club Elite.

Toutes les épreuves FFE peuvent être organisées mais le classement des circuits se fera uniquement sur les épreuves labellisées « Circuit Dpt »

Attention cependant, en CSO les épreuves préparatoires ne sont pas autorisées au programme d'un concours comportant des épreuves circuit départemental, sauf si l'organisateur à la capacité d'accueil (200 places réservées pour les épreuves circuits)

Une limitation maximale (engagés du club compris) de 300 partants est demandé à l'organisateur

- Le niveau de compétition choisi doit être en lien avec le galop acquis : les séries 3 et 4 seront fermées aux galops 5 à 7 pour le classement des circuits.
- Circuit DRESSAGE :
Les enseignants ne devront pas juger leurs cavaliers DEUX juges minimum par épreuve pour juger (sauf contrainte exceptionnelle de juges indisponibles)
- Circuit TREC & EQUIFUN :
Pour les équipes, le nom de l'équipe et au moins 3 des 4 cavaliers devront être identiques sur les différentes étapes pour participer au classement du circuit.

I. CLASSEMENT DU CIRCUIT

- Seuls les cavaliers licenciés dans un club de la LOIRE pourront figurer dans le classement du CIRCUIT DEPARTEMENTAL LOIRE
- Pour chaque série, le classement individuel est établi par cavalier, indépendamment de l'équidé monté, en additionnant ses trois meilleurs résultats obtenus sur les étapes du circuit. Si seuls deux résultats sont obtenus, ces deux résultats sont retenus.
- Pour figurer au classement final d'une série, un cavalier doit participer à au moins deux étapes dans cette série en CSO, Dressage, Hunter, CCE/Derby, TREC et Equifun. Une participation minimum est requise en Western.
- Un cavalier peut courir sur plusieurs indices (par exemple club 2 et club 3) mais il ne pourra pas être sur plusieurs podiums dans une discipline. En cas de présence éventuelle d'un cavalier sur 2 podiums différents, il ne sera conservé que le podium de l'indice le plus haut.

Par exemple, un cavalier 1er en club 3 et 3ème en club 2 sera récompensé en club 2.

- Un cavalier peut courir plusieurs disciplines, et sera ainsi récompensé dans chacune des disciplines courues.

→ En cas d'égalité pour les podiums, c'est le cavalier ayant couru le plus d'étape qui l'emporte.

Si le nombre d'étapes est identique c'est le classement permanent de la FFE qui permettra de départager les cavaliers.

RAPPEL

Pour chaque étape, nous vous rappelons que c'est un concours à part entière, et que tous les cavaliers peuvent y participer, qu'ils participent aux circuits ou non.

II. COMPTAGE DES POINTS

→ Pour chaque épreuve, chaque cavalier (ou équipe dans le cas du TREC et EQUIFUN) se verra attribuer des points qui dépendront du classement du cavalier (ou de l'équipe dans le cas du TREC et EQUIFUN) et du nombre de partants. Les points seront arrondis au point entier supérieur. Pour le dressage et le hunter, c'est le quart indiqué sur les résultats enregistrés sur FFE CLUB qui est la base du calcul.

- Points pour un classement dans le 1er quart & 2ème quart:

- ❖ 1er = 30 points + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 2ème = 25 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 3ème = 20 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 4ème = 15 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 5ème = 14 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 6ème = 13 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 7ème = 12 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 8ème = 11 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 9ème = 10 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 10ème = 9 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 11ème = 8 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 12ème = 7 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 13ème = 6 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 14ème = 5 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 15ème = 4 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 16ème = 3 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 17ème = 2 pts + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 18ème = 1 pt + le tier des partants dans l'épreuve
- ❖ 19ème et + = le tier des partants dans l'épreuve

- Points pour un classement dans le 3ème quart et le dernier quart : 1 point

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU CIRCUIT DRESSAGE

Reprises Préliminaires - Points bonus

Lors des étapes du circuit départemental de dressage, les reprises Préliminaires permettent d'obtenir des points bonus, à condition que le cavalier participe également, **le même jour, à une épreuve Grand Prix du même indice.**

Par exemple, un cavalier participant à la **Club 2 Préliminaire et à la Club 2 Grand Prix le même jour** peut bénéficier de ce bonus.

Les points bonus sont attribués selon le quart correspondant au pourcentage de note obtenu dans la reprise Préliminaire, tel qu'indiqué dans les résultats officiels :

- 1er quart : **4 points bonus**
- 2e quart : **3 points bonus**
- 3e quart : **2 points bonus**
- 4e quart : **1 point bonus**

Ces points s'ajoutent aux points obtenus dans l'épreuve Grand Prix correspondante pour le classement du circuit. Une participation à une reprise Préliminaire seule ne donne droit à aucun point bonus.

Reprises Club Découverte - Classement spécifique

Les reprises Club Découverte organisées lors des étapes du circuit départemental de dressage sont prises en compte dans un classement spécifique, destiné à valoriser la découverte de la discipline et la progression pédagogique des cavaliers.

Par exception au barème général, les points sont attribués selon le rang obtenu dans les résultats officiels de la reprise, indépendamment du nombre de partants :

- 1er rang : **100 points**
- 2e rang : **90 points**
- 3e rang : **80 points**
- 4e rang : **70 points**
- ...

Tous les cavaliers obtenant le même rang bénéficient du même nombre de points. Les modalités générales du classement du circuit restent applicables.

La prise en compte des reprises Préliminaires et Club Découverte constitue une disposition spécifique au circuit départemental et ne leur confère pas le label « Circuit Départemental ».

Toute demande de correction doit être adressée à cde42@ffe.com dans les 15 jours suivant la publication du classement concerné, en précisant le concours, l'épreuve et le résultat contesté.

III. REMISE DES PRIX DES ÉTAPES

La dotation des épreuves des étapes est **faite par l'organisateur** de l'étape et inclut coupes, plaques, flots et lots, fournis par l'organisateur.

IV. REMISE DES PRIX DES CIRCUITS

Tous les cavaliers ayant eu un **PODIUM** lors du classement FINAL des circuits seront invités à la REMISE DES PRIX DES CIRCUITS.

La participation à la cérémonie de remise des prix des cavaliers ayant un podium est obligatoire. Toute absence injustifiée fait perdre le bénéfice du classement, coupe, flots, plaques. Le résultat sportif reste cependant acquis.

V. ACCEPTATION DU REGLEMENT DES CIRCUITS DÉPARTEMENTAUX et DROIT À L'IMAGE

Les cavaliers (ou leur représentant légal) participant aux circuits départementaux acceptent ce présent règlement et autorisent la diffusion des photos susceptibles d'être prises lors de ces circuits et lors de la remise des prix.

En cas de refus, envoyer un mail au CDE à cde42@ffe.com